

Morceaux choisis sans OGM

*Verbatim des députés socialistes, radicaux et citoyens
lors de la discussion générale de l'examen du projet de loi sur les OGM*

1^{er} et 2 avril 2008

Germinal PEIRO - C'est la crédibilité de votre démarche qui est en jeu. Qui peut croire que ceux qui ont développé le *Roundup*, puis les OGM résistant au *Roundup* ont en vue l'intérêt général ?

Qui peut croire que ceux qui ont fabriqué les PCB, la dioxine, qui fabriquent encore l'hormone de croissance bovine, œuvrent pour le bien commun, eux qui ont souvent menti pour gagner plus au mépris de la santé publique et de l'environnement ? Nous ne voulons pas servir leurs intérêts. C'est pourtant ce que fait ce projet.

Pour l'environnement, la décision que nous prendrons sera irréversible. On mesure donc la responsabilité qui nous incombe. En effet, dans les grandes cultures, la coexistence est impossible. Dire que, parce que les cultures seront espacées de quelques dizaines de mètres, il n'y aura pas de dissémination, est aussi crédible que d'affirmer que le nuage de Tchernobyl s'est arrêté à la frontière allemande.

Nous voulons du temps et des moyens pour la recherche publique, afin que des chercheurs indépendants des semenciers viennent éclairer véritablement le débat.

On fait à ceux qui restent sceptiques sur les apports des OGM un véritable procès en hérésie.

Arnaud MONTEBOURG - Les grandes religions ont commencé comme des hérésies.

Germinal PEIRO – Ils seraient obscurantistes, selon le président de la commission des affaires économiques. Ce faux procès a été lancé par les lobbys semenciers pour défendre leurs intérêts. N'a-t-on pas accusé, de façon aussi ridicule, ceux qui critiquaient l'agriculture intensive et ses épandages de pesticides, puis, de même, les promoteurs de l'agriculture biologique ?

Ces obscurantistes mettraient en péril la biotechnologie en France. Mais ceux qui nous font ce procès sont ceux-là mêmes qui poussent les chercheurs dans la rue. Et réduire la biotechnologie à la recherche des OGM commerciaux agricoles est un procès de lobbyiste sans imagination. Le Groupe SRC a toujours défendu la recherche, que la majorité actuelle a sacrifiée volontairement en diminuant les budgets !

Nous avons toujours lutté pour le progrès, pour le développement de la connaissance, des sciences, dans des conditions strictes de contrôle, en favorisant les laboratoires

publics. Cela ne veut pas dire qu'on doit admettre la production commerciale des OGM.

L'innovation n'a de sens qu'éthique, que si elle est partagée pour le bien commun, et non si elle est l'objet d'une privatisation, au profit de quelques-uns qui ne se soucieraient pas de l'avenir commun.

Il n'y a pas de progrès de la science sans le doute, qui a fait les Lumières. Sans lui, il n'est que des disciples, qui font aisément le « sacrifice de l'intellect en faveur du prophète », rappelait Max Weber. Vous faites le sacrifice de l'intellect lorsque, comme au temps de l'Inquisition, vous nous suspectez d'hérésie. Nous savons ce qu'il advenait des hérétiques découverts. D'ailleurs, le projet comporte un article extraordinaire qui crée un délit spécial de destruction des champs OGM...

Arnaud MONTEBOURG – C'est un droit d'exception, en effet !

Germinal PEIRO – ...passible désormais d'une peine plus lourde que celle prévue pour la détérioration d'une culture classique ou biologique. N'est-ce pas que la majorité souhaite créer un délit politique ?

Ce n'est pas aux scientifiques de prendre des décisions, mais aux seuls responsables politiques, dont le jugement doit tenir compte des progrès de la science, mais aussi des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et éthiques. Science sans conscience n'est que ruine de l'âme, disait Rabelais ; c'est à notre conscience que s'adressent les appels actuels à la prudence.

En somme, vous choisissez une agriculture modifiée par l'introduction artificielle du gène d'intérêt financier des semenciers !

De plus, le texte fait de l'agriculteur le seul responsable de plein droit des disséminations et des contaminations des terrains voisins, alors même qu'aucun assureur n'est prêt à en assumer le risque. Il est à nos yeux inconcevable de faire ainsi des agriculteurs de véritables boucs émissaires : les détenteurs d'autorisation, les distributeurs et la filière dans son ensemble doivent être appelés à réparer les dégâts auxquels on se prépare déjà.

François BROTTES - La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » : c'est désormais un axiome dans le domaine qui nous occupe, celui des libertés publiques. Mais lorsque nous touchons à la fois à la santé publique et à l'irréversibilité, il ne s'agit plus seulement de tolérance, mais de responsabilité historique.

Notre vote sera historique. À ceux qui me disent qu'une partie du monde a déjà fait le sacrifice du « sans OGM », je réponds que les maquisards, les Tibétains ou les communards n'ont pas craint d'entrer en résistance face à l'ordre établi. L'histoire nous enseigne qu'il faut savoir rompre avec la pensée unique, ici celle du « tout OGM », qui, à terme, ne laissera plus le choix du « sans OGM ».

Delphine BATHO - Nous contestons ce choix au nom des principes, mais aussi des choix économiques et stratégiques. L'avenir de l'agriculture française n'est pas de courir derrière les États-Unis, l'Argentine, le Canada ou le Brésil, qui concentrent à eux seuls 86 % des surfaces cultivées d'OGM dans le monde. De même que la France a su faire valoir son exception culturelle, nous affirmons haut et fort qu'il existe une autre voie pour notre agriculture : celle de la compétitivité par la qualité, la richesse des terroirs et la valeur ajoutée des produits. Nous voterons donc contre ce texte.

Christian JACOB (UMP) - Faisons confiance à la science, plutôt qu'aux voyous qui n'hésitent pas à saccager des propriétés privées pour se faire entendre !

M. Simon RENUCCI – Ce sont des citoyens libres !

M. Philippe MARTIN – Et quand la FNSEA saccageait le ministère de l'environnement ? Ce n'étaient pas des voyous ?

Jean GAUBERT - J'ai soixante ans, dont quarante-six comme paysan. J'ai manipulé des bidons de pesticides sans aucune précaution. Je les ai même lavés dans la rivière quand j'avais vingt ans : je ne savais pas que c'était dangereux, ni pour la faune et la flore, ni pour mes voisins ou pour moi. J'ai aussi découpé de l'amiante à la scie. Je ne savais pas que c'était dangereux. En revanche, les industriels, eux, le savaient ! Et j'ai des voisins qui ont le cancer de l'amiante parce qu'ils ont travaillé dans des élevages de porcs ou de volailles... Mais, lorsque nous aurons des problèmes avec les OGM, il ne sera pas possible de dire que nous ne savions pas, car le débat d'aujourd'hui attire l'attention sur les risques. Voulons-nous vraiment courir ces risques, ou attendrons-nous d'avoir fait assez de recherches pour les éliminer ?

Mme Frédérique MASSAT - Le débat d'aujourd'hui n'est pas : pour ou contre les OGM. Il porte sur la définition du « sans OGM », qui conditionne la liberté pour l'agriculteur et pour le consommateur de produire et de consommer véritablement sans OGM, et donc sur la possibilité d'une coexistence entre parcelles traditionnelles et parcelles cultivées avec des plantes transgéniques. La France comme les autres pays de l'Union européenne jouit d'un mandat légal très large pour édicter une réglementation sur la coexistence. L'interprétation plus restrictive de ce mandat et du concept global de coexistence n'a pas de fondement. Par ailleurs, la transformation du seuil d'étiquetage des OGM en un seuil d'intervention réglementaire s'appuie sur une interprétation erronée de la législation européenne. Aucun fondement juridique ne justifie que les États membres, les agriculteurs et les consommateurs soient obligés de tolérer une contamination régulière de produits non-OGM.

Corinne ERHEL - Ce texte est bref mais capital, car il traite d'un enjeu de société. La question des OGM n'est pas une simple question technique réservée aux seuls scientifiques ; c'est avant tout une question politique, à laquelle il convient d'apporter une réponse d'ordre politique.

Parler des OGM, c'est dire la place que l'on veut pour la France dans le monde, l'agriculture que l'on souhaite, le rapport à la science que l'on désire, le soutien à la recherche publique que l'on estime utile. En résumé, c'est expliciter la vision de la société que l'on a.

Philippe TOURTELIER - Un dernier argument est avancé pour justifier la culture des PGM : comment nourrir 9 milliards d'êtres humains en 2050 ? Aucune piste ne doit être négligée, mais la malnutrition tient aujourd'hui à une mauvaise répartition des richesses alimentaires plus qu'à leur insuffisance. L'agriculture intensive et son dernier avatar, les grandes cultures de PGM, amplifient ces déséquilibres. Le caractère irréversible de la progression des PGM en fait d'autre part une arme alimentaire, qui permettra à terme à quelques multinationales de contrôler le marché de l'alimentation de la planète, privant les pays de leur souveraineté alimentaire.

Tout ceci est contraire aux conclusions du Grenelle de l'environnement et au principe de précaution que nous avons inscrit dans notre Constitution.

Rien ne justifie aujourd'hui l'urgence d'autoriser des cultures commerciales d'OGM. Ce texte ne doit pas être celui du reniement. Prenons nos responsabilités : laissons aux générations futures le choix de leur alimentation

Mme Catherine QUERE - C'est avec tristesse, inquiétude et colère que j'interviens en tant qu'agricultrice. Si l'Assemblée adopte telle quelle la loi sur les OGM amendée par le Sénat, on peut dire sans exagérer que l'on aura mis fin à la diversité de l'agriculture française : un sort funeste, en effet, attend l'agriculture biologique et toutes les agricultures conventionnelles engagées dans des démarches de qualité. L'agriculture biologique est respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois ; ses circuits courts permettent le maintien des petites et moyennes exploitations. La supprimer, c'est supprimer tout un pan de notre économie agricole, alors que la demande progresse et que de nombreuses collectivités se sont engagées dans la distribution de produits biologiques dans la restauration collective.

Jean-Jack QUEYRANNE - Le Grenelle a formulé des recommandations claires de prudence, de précaution et de rigueur. Ces recommandations sont partagées par les régions françaises ayant rejoint la Charte de Florence, signée par 236 régions et près de 5 000 communes européennes, et qui souligne que la cohabitation entre deux modes d'agriculture, l'un OGM et l'autre non, est aujourd'hui techniquement et écologiquement impossible. Les cultures OGM en plein champ constituent une réelle menace pour l'agriculture conventionnelle et biologique, le développement rural et la biodiversité. Faire le choix des OGM, c'est faire le choix d'une agriculture industrielle et standardisée, au détriment de la qualité des terroirs et des produits qui a fait la réputation de notre pays.

Marie-Lou MARCEL - Avant d'élargir la mise sur le marché des OGM, il faudrait commencer par remplir plusieurs conditions : que l'on apporte la preuve que ces organismes génétiquement modifiés présentent un véritable intérêt général ; qu'il n'y

ait aucune crainte pour la santé humaine, conformément au principe constitutionnel de précaution ; et enfin que la législation sur les OGM ne débouche jamais sur la brevetabilité du vivant. Or, ces conditions ne sont pas réunies. Ce texte n'est qu'un « cheval de Troie » pour tous ceux qui souhaitent une appropriation du vivant par les grandes firmes multinationales.

Chantal ROBIN-RODRIGO - La question des OGM ne concerne pas que les scientifiques : elle nous concerne tous en tant que citoyens, élus ou parents. Les expériences menées à l'étranger sont éclairantes et doivent nous inviter à davantage de modestie. Elles sont même de nature à atténuer l'ardeur de ceux qui considèrent les biotechnologies comme une culture respectueuse des hommes et de leur environnement, propre à éteindre les famines. En Inde, les paysans qui cultivent le coton BT sont endettés parce qu'ils doivent régulièrement racheter à Monsanto un brevet qui leur coûte plus cher que la plante conventionnelle, au point qu'ils sont plus pauvres que jamais.

M. François BROTTE – Jusqu'à se suicider !

Chantal ROBIN-RODRIGO – Au Mexique, la contamination par le maïs transgénique américain menace le maïs traditionnel, qui constitue pourtant la base de l'alimentation rurale. Au Paraguay, on déforeste et on expulse pour étendre la culture du soja transgénique destiné au bétail européen. La monoculture transgénique pousse chaque année 100 000 personnes à fuir la campagne pour s'entasser dans des bidonvilles. En Argentine, le soja transgénique, qui occupe plus de la moitié des terres arables, a provoqué une catastrophe sanitaire et environnementale à cause de l'augmentation des pesticides.

Est-ce ce modèle que nous voulons adopter ?

Philippe MARTIN - Ce projet de loi et en particulier cet article, qu'on le veuille ou non, constituent un bras d'honneur au Grenelle de l'environnement et à tous ceux qui y ont cru. Si les associations et les ONG en avaient alors eu connaissance, elles auraient probablement quitté la table, scellant l'échec du Grenelle, ce qui n'aurait pas permis au Président de la République de faire le show dont il nous a gratifiés... Il y a donc là une véritable escroquerie intellectuelle.

Élu du Gers, terre de rugby, je sais que si on recule à la première mêlée, on recule pendant tout le match. Si vous reculez à ce point sur ce premier texte relatif aux OGM, autant dire que vous reculerez encore s'agissant de la biodiversité, des pesticides, des transports, de l'énergie... On a l'impression, avec ce texte, que les députés UMP prennent leur revanche sur le Grenelle de l'environnement, comme si, n'y ayant pas été assez écoutés, ils voulaient d'un coup se venger de tout, des ministres d'ouverture, du rapport Attali.

Vouloir garantir la liberté de produire et de consommer « avec ou sans OGM », c'est renoncer à jamais à la liberté de pouvoir produire et consommer sans OGM Si l'on

vote cet article premier, ce ne sera pas la peine de s'interroger sur les conséquences potentielles à long terme des OGM.

Pour ma part, je ne peux m'empêcher de penser à la culture de coton transgénique en Inde, qui pousse certains producteurs au suicide, ou à ces champs de soja transgénique au Paraguay, qui rendent malades les enfants qui les traversent...

Jamais je ne voterai un texte qui ouvre la voie à l'aliénation des peuples pour permettre des profits aux multinationales semencières

Geneviève GAILLARD - « Ce n'est pas le doute qui rend fou, c'est la certitude ». C'est un grand philosophe qui a dit cela : Nietzsche.

Je vous invite donc à réfléchir sur vos certitudes. La question préalable a exposé tous les problèmes : irréversibilité, manipulation de la nature, légalisation d'une coexistence dont une majorité de nos concitoyens ne veulent pas, reniement du principe de précaution, pourtant inscrit dans la Constitution, principe de responsabilité limité au domaine économique, mais pas à la santé publique ni à la protection de l'environnement.

Nous ne voulons pas d'OGM produits à des fins purement mercantiles sans expertise des risques digne de ce nom.

Pascal DEGUILHEM - Dès l'article 1^{er} de ce projet, le Gouvernement renie les conclusions du Grenelle de l'environnement, contre l'avis des consommateurs. Pourquoi inscrire ici une liberté factice ? Est-ce pour se donner bonne conscience ? En effet, dès lors qu'on cultive des OGM en plein champ, la pollution génétique est programmée et parler de la liberté de produire « avec ou sans OGM » est un abus de langage.

Dans ces conditions, le doute planera toujours sur la nature réelle du produit. On peut consommer une bière avec ou sans alcool, un yaourt avec ou sans sucre, mais demain on ne pourra plus dire que l'on consomme une farine de maïs avec ou sans OGM. En légalisant une coexistence impossible, vous privez le producteur de la possibilité de cultiver des espèces traditionnelles sans OGM.

Sandrine MAZETIER - Le quatrième alinéa de l'article premier prétend garantir à la fois la liberté de produire sans OGM et celle de produire avec OGM. Je rappelle simplement que la déclaration des droits de l'homme de 1789 dit que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. Les deux libertés qu'on veut préserver ici sont inconciliables. Une récente étude de l'INRA montre que la coexistence de deux types de cultures à l'échelle locale est impossible si l'on veut garantir l'absence de contamination. Personne ici ni en commission n'a été capable de prouver le contraire. Avec ce quatrième alinéa, vous signez l'arrêt de mort du Grenelle de l'environnement

Pierre-Alain MUET - On a prétendu que les OGM étaient nécessaires pour lutter contre la faim dans le monde. Un grand économiste de l'après-guerre a montré que les famines ne proviennent jamais de l'insuffisance de la production agricole mais d'un problème politique et de répartition, et qu'aucun pays démocratique, en temps de paix, ne connaît de famine. En généralisant les OGM, vous aggraverez les problèmes.

Cette loi n'est pas ordinaire, puisque aucune loi ultérieure ne pourra la défaire. Elle va mettre l'agriculture française dans la dépendance définitive des OGM.

Aurélié FILIPPETTI - En ouvrant la voie à la coexistence entre cultures, l'article premier consacre un droit : celui de polluer. Il est en cela contraire au Grenelle de l'environnement et contraire aux conventions de Rio. Promouvoir le développement durable, c'est concilier les intérêts écologiques, économiques et sociaux. Or, au plan écologique, la contamination des parcelles conventionnelles sera évidente et incontrôlable, menaçant jusqu'aux apiculteurs. Les scientifiques sont unanimes : la coexistence étanche est impossible. Au plan économique, les OGM n'apportent aucun progrès où que ce soit. Certes, ils peuvent dans un premier temps permettre de produire davantage et à moindre coût, mais les paysans sont vite soumis à la dépendance de grandes multinationales – dont les profits sont faramineux – et cette dépendance s'accroît à mesure que la contamination progresse.

Cette discussion oiseuse sur le seuil de 0,9 %, cette confusion qu'on entretient entre le seuil d'étiquetage et le seuil de présence des OGM aura des conséquences sociales considérables. Il n'est pas acceptable que les plus pauvres soient condamnés à manger des OGM.

Jean Yves LE DEAUT - C'est parce qu'un certain nombre de grandes firmes agrochimiques internationales ont voulu imposer ces technologies sans consulter au préalable les citoyens que ceux-ci les ont rejetées – c'est d'ailleurs ce qui risque d'arriver avec les nanotechnologies. La bataille que vous avez laissée s'installer entre les faucheurs, d'une part, les chercheurs et les agriculteurs de l'autre, a nui à la qualité de la recherche publique française.

Il faut le constater, les activités humaines ont endommagé la nature. Au sud, la démographie galopante nourrit déforestation et désertification. Mais le mode de vie des pays riches n'est pas moins incompatible avec le développement durable. Le Grenelle de l'environnement a eu sur ce point son utilité. Je déplore cependant qu'on ait mis en avant la question des OGM au lieu de hiérarchiser les problèmes. Stratégie dangereuse car le soutien à une société de la connaissance et du savoir doit être au fondement d'un progrès maîtrisé.

Les citoyens ne perçoivent plus le progrès comme une obligation – conception héritée des Lumières – mais comme la possibilité de mieux appréhender notre monde, de créer des emplois, de se protéger des crises sanitaires, financières et économiques et de préserver notre planète. C'est la raison pour laquelle nous devons réfléchir aux notions d'incertitudes et de risques, de bénéfices et d'inconvénients.

La question des OGM est bien sûr étroitement liée aux relations internationales. Comment d'un côté refuser des plantations d'OGM en France quand, de l'autre, on accepte l'importation de ces mêmes plantes ? Le rapport entre les surfaces cultivées en OGM dans le monde et en Europe est de mille à un. L'Europe est-elle donc à la traîne ou a-t-elle été plus perspicace ? C'est en effet l'une des premières fois dans l'histoire qu'on observe une telle divergence entre les choix européens et ceux du reste du monde. La France et l'Europe ont sans doute été plus perspicaces en lançant des études pour évaluer la dissémination des gènes, tester la stabilité de leur expression, étudier leurs interactions agronomiques, vérifier l'influence de l'insertion des transgènes sur les gènes voisins. Mais elles l'auraient été plus encore si, comme le demandaient la Conférence des citoyens réunie en 1998 ou le rapport que j'avais remis à Lionel Jospin, elles avaient soutenu des recherches publiques sur des plantes transgéniques avant d'autoriser des cultures commerciales à plus grande échelle.

Vous laissez aussi de côté la question de la propriété intellectuelle. Pourtant, Monsanto a engrangé 1,7 milliard de dollars de licences en 2007, y compris auprès de petits paysans dans des pays comme l'Afrique du sud.

Notre mission parlementaire avait demandé la ratification dans les plus brefs délais de la convention internationale pour la protection des obtentions végétales et préconisé de promouvoir à l'échelle internationale le certificat d'obtention végétale pour limiter les dérives dans le droit des brevets, ainsi que le principe de la licence à des prix très avantageux avec des clauses de sauvegarde pour les producteurs des pays en voie de développement. Pourquoi n'avez-vous pas fait avancer ces propositions ?